

J'ai déjà déposé et laissé sur le bureau un télégramme de sir Richard McBride dans lequel il demandait qu'en raison des observations présentées par l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.), (l'hon. M. Pugsley), on fit une enquête sur la question. J'ai répondu que les observations faites ne me semblaient pas mériter qu'on y attache l'importance qu'il croyait et il a répliqué qu'il regretterait beaucoup qu'on répande le bruit au dehors qu'il ne désirait pas une enquête. Il a dit finalement qu'en tenant compte de mes paroles il confiait l'affaire à mes collègues et à moi-même.

Mon honorable ami le ministre de la Marine et des Pêcheries a déposé sur le bureau le télégramme dont il a été question, ainsi qu'une lettre de sir Richard McBride, confirmant le télégramme et contenant les observations qu'il a cru devoir faire à l'Assemblée législative de la province de la Colombie-Anglaise et par lesquelles il a repoussé dans les termes les plus énergiques les imputations faites par l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.), de conduite irrégulière qu'il aurait eu à ce propos.

L'hon. M. PUGSLEY: Puisqu'il en est ainsi, je présume que rien ne s'oppose à ce que le comité des comptes publics joigne cette affaire avec les autres, puisque la correspondance qui s'y rapporte est publiée dans le rapport imprimé.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il n'y aura aucune objection en ce qui concerne l'achat des sous-marins. Si une nouvelle motion est nécessaire je consentirai à l'accepter.

M. GARLAND (Carleton) (Ont.): Je ne veux pas profiter de l'occasion présente pour faire de longues observations sur le sujet dont il est question dans cette motion. Je ne prétends pas savoir exactement quelle est la procédure à suivre dans des cas de ce genre, mais on m'a dit que ce n'était pas l'habitude de renvoyer des affaires au comité des comptes publics avant qu'elles aient été publiées dans le rapport des comptes publics; par conséquent, il y aurait de bonnes raisons pour que la Chambre rejette la motion.

Toutefois, j'ai demandé, dès le commencement, qu'on n'adopte pas cette façon d'agir, mais au contraire qu'on facilite par tous les moyens à ceux qui pensent avoir trouvé quelque culpabilité de ma part, de prouver cette culpabilité le plus vite possible.

Je ne désire pas prévoir quoi que ce soit qui pourra être régulièrement porté devant

le comité des comptes publics, mais il n'est que juste pour moi-même, en vue des attaques non justifiées et téméraires qui ont été portées contre moi que j'expose brièvement les faits qui éclairciront ma propre conduite. Je n'entrerai pas dans l'exposé des témoignages qui confirmeront ces faits jusqu'à ce que le moment opportun soit arrivé, mais je dis à ceux qui ont été prêts et disposés à m'attaquer sans prendre la peine de se renseigner, que les preuves seront données quand le temps sera venu.

Avant tout, depuis que je suis devenu membre du Parlement, je n'ai été intéressé absolument en rien dans des entreprises du Gouvernement fédéral et je n'ai jamais été ni ne suis maintenant directement ou indirectement, par entente secrète ou autre, ou d'une manière quelconque, intéressé dans les opérations que M. Powell a faites avec le département de la Milice ou tout autre département.

Ayant été informé que certains produits manufacturés aux Etats-Unis étaient nécessaires au département de la Milice et croyant, comme je le pense encore, que ces produits ne pouvaient être achetés que par l'intermédiaire d'une agence canadienne, j'ai recommandé M. Powell comme étant l'agent canadien. Ma croyance, telle que je l'ai expliquée, était et est encore suivant moi absolument exacte. J'ai cru à l'époque qu'on ne devait faire qu'un achat comparativement peu important à la maison des Etats-Unis. Je croyais et je crois encore M. Powell un homme recommandable, et je l'ai proposé parce que, d'après moi, il était sûr et digne d'être recommandé. Si une telle recommandation de ma part est une faute, alors je demanderai que toutes les recommandations soient l'objet d'une enquête semblable.

J'ai vu des rapports et des déclarations disant que j'avais mal représenté les profits réalisés par M. Powell sur les fournitures. Je nie absolument cette accusation et je réclame l'enquête la plus sévère.

Il est regrettable que les gens qui portent des accusations aussi cavalièrement n'aient aucune responsabilité, autant que je puis m'en rendre compte et très peu à perdre.

Ce n'est que mon seul désir de soumettre cette affaire à une enquête et à une décision aussi rapidement que possible qui me fait aujourd'hui demander que quiconque tient à porter une telle accusation, le fasse maintenant courageusement sur le parquet de la Chambre et sous sa responsabilité de membre du Parlement.